

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme OBRIOT (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Délibération n° : 82-2014

Objet : Admission de créances en non-valeur – exercice 2014

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ **Budget principal : 9 954,33 €**

dont le détail se présente comme suit :

- Résidence Abrioux	:	3 457,00 €
- Repas à Domicile Livraison	:	6 309,35 €
- Entretien du Linge	:	58,48 €
- DISH aides facultatives	:	129,50 €

⇒ **Budget annexe « Service d'Actions Tutélaires Gériatologiques » : 192,59 €.**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

- 5 JAN. 2015

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2014